



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الأغذية والزراعة
للأمم المتحدة

F

CONFÉRENCE RÉGIONALE DE LA FAO POUR L'AFRIQUE

Trente et unième session

Victoria Falls (Zimbabwe), 23-27 mars 2020

Année internationale de la santé des végétaux

Résumé

L'Assemblée générale des Nations Unies a proclamé l'année 2020 «Année internationale de la santé des végétaux». Il s'agit d'une occasion unique d'attirer l'attention sur la grave menace que les ravageurs et les maladies des végétaux font peser sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle ainsi que sur le développement économique au niveau mondial, de promouvoir les activités de protection des plantes et de souligner que la collaboration internationale est importante si l'on veut prévenir la dissémination des ravageurs et des maladies. Cette année internationale permettra de recueillir les connaissances techniques et scientifiques nécessaires pour combattre victorieusement les ravageurs et les maladies des végétaux aux différents niveaux d'engagement des parties prenantes. Les activités liées à l'année internationale visent à inciter les décideurs politiques, le secteur privé, les institutions universitaires, les agriculteurs et la société civile à contribuer à la lutte menée à l'échelle mondiale contre les ravageurs des végétaux et à adopter des pratiques phytosanitaires durables.

Questions portées à l'attention de la Conférence régionale:

Les recommandations suivantes sont formulées à l'intention de la Conférence régionale:

1. Prendre bonne note de la célébration de l'Année internationale de la santé des végétaux.
2. Reconnaître l'importance que revêt la santé des végétaux et saluer le rôle déterminant joué par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV) dans le domaine phytosanitaire.
3. Prendre acte des mesures que la FAO a prises pendant la période précédant l'Année internationale de la santé des végétaux et des activités qu'elle prévoit pour l'année 2020 elle-même.
4. Encourager les institutions concernées dans les pays membres à participer activement aux activités prévues à l'occasion de l'Année internationale de la santé des végétaux.
5. Encourager les pays à donner une suite durable à l'Année internationale de la santé des végétaux, notamment en appuyant la mise en place d'une Journée mondiale de la santé des végétaux.
6. Exhorter les gouvernements à investir davantage dans le renforcement des capacités, la recherche et la vulgarisation ayant trait au domaine phytosanitaire. Les gouvernements devraient également renforcer les institutions de protection des végétaux, notamment les organisations nationales et régionales de la protection des végétaux (ONPV et ORPV), et leur fournir des ressources humaines et financières suffisantes.

Le présent document peut être imprimé à la demande, conformément à une initiative de la FAO qui vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement. Il peut être consulté, ainsi que d'autres documents, à l'adresse www.fao.org.

7. Inciter les gouvernements et les partenaires à renforcer les capacités techniques et à améliorer les infrastructures des institutions phytosanitaires.

I. Contexte

1. En décembre 2018, l'Assemblée générale des Nations Unies a déclaré l'année 2020 «Année internationale de la santé des végétaux». Cette année sera une occasion unique de faire mieux comprendre à l'échelle mondiale de quelle façon la protection de la santé des végétaux peut contribuer à éliminer la faim, à réduire la pauvreté, à préserver l'environnement et à stimuler la croissance économique. Récemment, la FAO a estimé que l'on perdait jusqu'à 40 pour cent des cultures vivrières chaque année, à cause des ravageurs et des maladies des végétaux. Ces pertes sont très préjudiciables pour l'agriculture et laissent des millions de personnes souffrir de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition.
2. L'Année internationale de la santé des végétaux vise à mettre en relief l'importance de la protection des plantes et de la prévention de la dissémination des ravageurs et des maladies des végétaux. Elle permettra de souligner le rôle joué par les organisations nationales de la protection des végétaux, les institutions scientifiques et les centres de recherche, les entreprises du secteur privé et les organisations à but non lucratif nationales, régionales et internationales, pour protéger la production agricole des pertes causées par les ravageurs et les maladies. Elle devrait aussi faire reconnaître qu'il faut appliquer des approches innovantes et respectueuses de l'environnement à la lutte menée contre les ravageurs et maladies des végétaux.
3. Les objectifs spécifiques de l'Année internationale de la santé des végétaux sont les suivants:
 - a) sensibiliser le grand public et les décideurs aux niveaux mondial, régional et national à la question de la santé des végétaux;
 - b) promouvoir et renforcer les efforts consentis aux niveaux national, régional et mondial dans le domaine de la santé des végétaux, et les assortir des ressources nécessaires, compte tenu du développement des échanges commerciaux et des nouveaux risques liés aux ravageurs qui découlent du changement climatique;
 - c) éduquer le grand public et améliorer sa connaissance de la santé des végétaux;
 - d) renforcer le dialogue et la participation des parties prenantes dans le domaine de la santé des végétaux;
 - e) enrichir les informations disponibles sur l'état de la protection des végétaux dans le monde;
 - f) faciliter l'établissement de partenariats sur la santé des végétaux aux niveaux national, régional et mondial.
4. Dans ce contexte, la FAO et le Secrétariat de la CIPV organiseront de nombreuses manifestations aux niveaux régional et national, notamment des conférences, des expositions, des campagnes de sensibilisation, des entretiens et des concours.

II. Activités menées par la FAO

5. La FAO et la CIPV ont mis en place le Comité directeur international de l'Année internationale de la santé des végétaux à qui il incombe de piloter la formulation et la mise en œuvre du plan d'action pour l'année internationale, de stimuler le dialogue avec les partenaires et de contribuer à mobiliser un appui politique et financier au profit de l'année internationale. Le comité directeur compte jusqu'à 18 membres, dont sept représentants des sept groupes régionaux de la FAO, plus sept suppléants, deux membres du Conseil consultatif technique de l'Année internationale de la santé des végétaux (le président et le vice-président), et sept représentants d'organismes des Nations Unies et d'organisations internationales. Des groupes géographiques et économiques de pays, des organisations régionales de la protection des végétaux (ORPV), des institutions universitaires, des organisations internationales de recherche agricole, des

organisations de la société civile, des organisations mondiales d'agriculteurs, le secteur privé et des partenaires ressources ont également des représentants au sein du Comité directeur international. En outre, des représentants des bureaux régionaux de la FAO participent aux réunions du Comité directeur, en qualité d'observateurs.

6. La FAO et le Secrétariat de la CIPV ont créé le Conseil consultatif technique de l'année internationale comme un «réservoir» de connaissances et de savoir-faire, chargé d'élaborer des publications techniques, d'épauler la mise au point de matériel de communication, de faire office de comité du programme pour la Conférence internationale sur la santé des végétaux qui se tiendra en Finlande (initialement prévue du 5 au 8 octobre 2020), et de développer les débats issus de cette conférence.
7. La FAO et le Secrétariat de la CIPV ont également établi le Secrétariat de l'Année internationale de la santé des végétaux, composé de représentants de quatre divisions et/ou unités de la FAO, qui est chargé d'appuyer les activités du comité directeur international et du conseil consultatif technique, ainsi que la mise en œuvre du plan d'action.
8. Le montant total des ressources budgétisées pour les activités de 2020 s'élève à approximativement 1 million d'USD. Toutes les activités sont financées par des contributions extrabudgétaires reçues par l'intermédiaire du Fonds fiduciaire multidonateurs de la CIPV et au titre de l'allocation de la CIPV en faveur de l'initiative «One Belt, One Road» de la Chine. Des fonds supplémentaires sont recherchés pour financer toutes les activités proposées en 2020.
9. La FAO et le Secrétariat de la CIPV ont organisé un concours mondial de photographie du 2 décembre 2019 au 15 juin 2020. Le concours était ouvert aux photographes amateurs et professionnels du monde entier. On trouvera des informations plus détaillées sur ce concours ainsi que sur d'autres initiatives de sensibilisation sur le site web de l'Année internationale de la santé des végétaux¹.

III. Résultats attendus de l'Année internationale de la santé des végétaux

10. La célébration de l'Année internationale de la santé des végétaux devrait permettre d'obtenir cinq résultats majeurs, à savoir:
 - a) Une meilleure sensibilisation à l'importance que revêt la santé des plantes si l'on veut atteindre les objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies. L'Année internationale de la santé des végétaux favorisera une prise de conscience plus aiguë de l'importance de la santé des plantes pour la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies. La santé des végétaux contribue directement à sept ODD, en particulier l'ODD 1 (Pas de pauvreté), l'ODD 2 (Faim «zéro»), l'ODD 8 (Travail décent et croissance économique), l'ODD 12 (Consommation et production durables), l'ODD 13 (Mesures relatives à la lutte contre le changement climatique), l'ODD 15 (Vie terrestre) et l'ODD 17 (Partenariats pour la réalisation des objectifs).
 - b) La promotion des connaissances, de la recherche et des partenariats dans le domaine phytosanitaire aux niveaux national, régional et mondial. Il est prévu que les ONPV, les ORPV et les autres institutions compétentes dans le domaine phytosanitaire continuent à s'acquitter de leurs fonctions essentielles pour faire en sorte que le rôle joué par la CIPV soit reconnu et que la mise en œuvre du cadre stratégique de la CIPV pour la période 2020-2030 soit menée à bien.
 - c) La reconnaissance de l'importance de la santé des plantes par les populations. Les citoyens ont un rôle des plus importants à jouer dans la réalisation des objectifs de l'Année internationale et la protection de la santé des végétaux. Tout au long de l'année 2020, les

¹ Site web de l'Année internationale de la santé des végétaux: www.fao.org/plant-health-2020/home/fr/.

citoyens devraient prendre conscience des risques phytosanitaires et contribuer à les réduire autant que possible en agissant comme il convient.

- d) Appui durable en faveur des questions phytosanitaires. Au titre des retombées de l'année internationale, la communauté de la CIPV dans son ensemble et la FAO espèrent que l'importance de la santé des végétaux sera mieux connue et reconnue, que tous ceux qui contribuent à la protection phytosanitaire disposeront des outils et des capacités nécessaires pour remplir leurs rôles et que les organisations mondiales, régionales et nationales de la protection des végétaux bénéficieront d'un soutien durable qui leur permettra d'obtenir des résultats.
 - e) La promotion de la mise en place d'une Journée mondiale de la santé des végétaux qui serait célébrée chaque année par la famille des Nations Unies.
11. Les activités et manifestations mondiales majeures peuvent être reproduites aux niveaux régional et national, notamment par les moyens suivants: mise en place de manifestations en marge des conférences régionales de la FAO, investissement dans des activités éducatives, publication de matériel promotionnel et organisation de journées portes ouvertes et de manifestations institutionnelles.